

Conditions générales du programme de bourses Livinfrance

Version française - English version

Article 1 : Objet

EDEN INITIATIVE, SAS au capital social de **4 200** (quatre-mille deux cents) euros, immatriculée au RCS de Lille sous le n° **812 904 928**, dont le siège social est situé **165 Avenue de Bretagne Euratechnologies, 59000 Lille** (ci-après : **“Eden Initiative”** ou **“Société Organisatrice”**), exploitant la marque et les sites Livinfrance, est organisatrice d’un **programme de bourses d’études** du 1er mars 2024 à 00 h au 10 juin 2024 à 23 h 59 inclus (date et heure françaises faisant foi), ci-après : **“Programme”**.

Le présent règlement (ci-après : **“Règlement”**) a pour objet de définir les droits et obligations de la Société Organisatrice et des candidats à la bourse (ci-après le(s) **“Candidat(s)”**).

Article 2 : Conditions d’éligibilité

Pour pouvoir candidater au Programme, le Candidat doit respecter les critères d’éligibilité suivants :

- **Niveau d’études** : Tous les niveaux de l’enseignement supérieur (au sens de l’article L612-1 du Code de l’Éducation) sont acceptés.
- **Domaine d’études** : Tous les domaines d’études sont acceptés.
- **Âge** : Aucune limite d’âge. Les Candidats mineurs doivent justifier d’un représentant légal.
- **Nationalité** : Toutes les nationalités sont acceptées, hormis les Candidats de nationalité française.

- **Cumul de bourses** : Accepté
- **Établissements/formations concernés** : Les Candidats doivent pouvoir justifier d'une acceptation dans une formation de l'enseignement supérieur français pour être éligibles. Seules les formations reconnues par l'État français sont éligibles.
- **Origine des candidatures** : Seules les candidatures envoyées à travers le formulaire "[Candidature Bourse Livinfrance 2024](#)" seront étudiées.
- **Durée de séjour pour études** : Obligatoirement supérieure ou égale à 3 mois.
- **Conditions supplémentaires** : Le candidat devra pouvoir justifier d'un compte personnel utilisateur sur la plateforme [livin-france.com](https://www.livin-france.com) afin de valider sa candidature. *À noter que la création de compte est gratuite et ne nécessite aucun dispositif/matériel de nature à discriminer le Candidat.*

Chaque Candidat ne pourra soumettre **qu'une seule candidature** via le formulaire de candidature en ligne.

En tout état de cause, l'ensemble des informations communiquées dans le formulaire de candidature doivent être exactes. **Il est de la responsabilité du Candidat de garantir l'exactitude des informations communiquées dans le cadre du Programme.** Tout formulaire de candidature rempli de façon incorrecte, incomplète, ou contenant des informations inexacts, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la candidature, et ce, à toute étape du processus de sélection.

Article 3 : Processus de sélection

Candidature / Inscription

Les candidatures doivent être envoyées à travers le formulaire "**Candidature Bourse Livinfrance 2024**", disponible uniquement sur l'URL suivante :[:bourse.livin-france.com/formulaire-2023-2024](https://bourse.livin-france.com/formulaire-2023-2024).

Eden Initiative décline toute responsabilité en cas de tentative d'hameçonnage ou d'usurpation d'identité (au sens des articles 313-1 et 226-4-1 du Code Pénal) de la part de tiers.

Les candidatures envoyées par d'autres voies ne seront pas étudiées et automatiquement rejetées. Tout dossier incomplet sera également rejeté.

Le Candidat devra être en mesure de justifier d'un compte personnel sur la plateforme **livin-france.com** avant le 10 juin 2024 afin de valider sa candidature.

Première sélection des Candidats

Des informations concernant la situation académique, économique et sociale du Candidat seront demandés afin de procéder à une **première sélection des Candidats**.

Le Candidat est responsable de l'exactitude des informations transmises.

La première sélection sera faite exclusivement sur la base de ces informations, à la seule discrétion de Eden Initiative. Les dossiers des Candidats présélectionnés seront présentés au jury pour effectuer la sélection des lauréats du Programme.

Sélection des boursiers

La sélection des boursiers est effectuée par un jury indépendant composé d'acteurs de la mobilité internationale.

Dans le but de procéder à la sélection des lauréats boursiers, un questionnaire de motivation sera proposé et seules les candidatures transmises via ce formulaire seront étudiées. Les candidats présélectionnés peuvent joindre des documents complémentaires pour appuyer leurs candidatures :

- Lettre/Vidéo de motivation
- Lettre de recommandation

- Relevés de notes des 3 dernières années
- Tout autre document pouvant appuyer la candidature

Le questionnaire devra être renvoyé sous 7 (sept) jours après réception du mail de validation pour le second tour.

Le jury devra suivre un barème se basant sur les critères suivants pour noter les candidatures :

- Projet personnel et professionnel du candidat
- Pertinence du projet de mobilité
- Qualité du dossier académique
- Activités extra-scolaires

L'évaluation des candidats dans le respect de ce barème est laissée à l'entière discrétion des membres de jury.

Les dossiers ainsi retenus constituent la liste définitive des lauréats.

Article 4 : Annonce des résultats

Les résultats des lauréats boursiers seront annoncés à travers une session live composée des partenaires de la bourse Livinfrance et des acteurs de la mobilité internationale. Elle sera **diffusée le 10 juillet 2024** et le lien sera communiqué ultérieurement.

La date de la sélection du ou des gagnants est communiquée à titre indicatif. La Société Organisatrice pourra, à sa seule discrétion et sans préavis, modifier la date, la forme et les modalités de diffusion de l'annonce des lauréats. En cas de modification, les Candidats seront informés par la Société Organisatrice dans les plus brefs délais

Chaque lauréat boursier recevra par e-mail les modalités de réception des prestations et d'un lien de prise de rendez-vous avec un agent Livinfrance pour la suite de la procédure.

Il disposera de 15 jours à compter de la réception de l'email pour confirmer son acceptation et confirmer ou communiquer ses coordonnées complètes afin de recevoir son gain.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-délivrance de l'email annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'email indiqué par le candidat sur son formulaire de participation, d'une modification de ses coordonnées, ou en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau Internet ou pour tout autre cas.

À défaut de manifestation du gagnant dans le délai de 15 jours à compter de l'annonce de son gain ; le gagnant sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son prix. La dotation ne lui sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle sera conservée et restera la propriété de la Société Organisatrice sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Aucun transfert ou report de la bourse n'est possible.

Les candidats non retenus seront également informés par e-mail.

Article 5 : Prestations prévues

La valeur du prix est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement. Le présent prix ne peut faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

Logement

Chaque lauréat bénéficiera d'un accompagnement personnalisé dans sa recherche de logement, la constitution de son dossier de location et se verra offrir les frais de réservation sur les **logements Livinfrance participants** d'un montant de **595 €** (prix maximum constaté sur les frais de réservation Livinfrance).

Pour les lauréats ayant déjà effectué une réservation Livinfrance, les frais de réservations seront intégralement remboursés **exclusivement sur le moyen de paiement utilisé.**

La date du début du contrat de location devra se situer **entre le 01/05/2024 et le 31/12/2024**, et la durée de location devra être de **3 (trois) mois minimum sur Lille et 8 (huit) mois pour les autres villes de France**.

Assurance responsabilité civile

Chaque lauréat se verra offrir un contrat de responsabilité civile Livinfrance **d'une valeur de 40 €** (prix maximum constaté)..

Le contrat débutera le **01/08/2024 et arrivera à échéance le 01/08/2024**.

Attestation de logement

Chaque lauréat se verra offrir une attestation de logement afin d'effectuer leur demande de visa étudiant (si nécessaire), d'une valeur de 99€

La date de début de contrat devra être précisée par l'étudiant, et devra se situer **entre le 01/06/2024 et le 31/12/2024**.

Accompagnement personnalisé

Un accompagnement personnalisé d'une valeur de **250 €** (prix maximum constaté) sera offert à chaque lauréat. Un agent Livinfrance sera attribué à chaque Lauréat afin de l'accompagner dans toutes ses démarches administratives (CVEC, CAF, assurance maladie française, validation du visa et première demande de titre de séjour).

Service visa premium (si nécessaire)

Une formule d'accompagnement Visa Premium d'une valeur de **149 €** sera offerte à chaque lauréat. Cette formule inclut l'édition du formulaire France-Visas, l'analyse de ses pièces justificatives et un support prioritaire pour toutes les démarches liées à l'obtention du visa. Un agent Livinfrance sera attribué à chaque lauréat afin de le guider tout au long du processus.

Chaque lauréat bénéficiera ainsi d'un Package complet d'une valeur de 1 000 € pour son séjour d'études en France.

Article 6 : Protection des données personnelles

Dans le cadre du Programme, les données collectées et traitées sont strictement nécessaires à la bonne exécution du Programme, et exclusivement récoltées via le formulaire de candidature disponible sur l'URL suivante :

bourse.livin-france.com/formulaire-2023-2024. Aucune autre donnée personnelle ne sera collectée.

Les données collectées et traitées sont strictement nécessaires aux finalités suivantes :

Finalité du traitement	Catégorie de données personnelles	Bases légales du traitement	Durée de conservation
Evaluation du Candidat par la Société Organisatrice et les membres de jury	Données déclaratives fournies par le Candidat	Consentement Exécution du contrat	1 an à compter de la collecte

Aucune donnée personnelle n'est collectée automatiquement. Les données personnelles du candidat seront exclusivement communiquées aux membres de jury par la Société Organisatrice. À cette fin, la Société Organisatrice et ses membres de jury sont responsables du respect de la confidentialité de ces données.

Les données personnelles des Candidats collectées à l'occasion du Programme sont conservées pendant 1 an et ne sont en aucun cas revendues à des tiers.

Afin de valider leur candidature, les Candidats seront invités à s'inscrire sur le site livin-france.com, et à cette occasion, à accepter la [politique de confidentialité du site livin-france.com](#), distincte de celle-ci.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) Général sur la Protection des Données Personnelles 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez demander la portabilité de ces dernières. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation.

Vous pouvez exercer à tout moment ces droits en contactant par mail le responsable du Traitement : hello@livin-france.com.

Article 7 : Responsabilités de la société organisatrice

EDEN INITIATIVE se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Programme si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait, ni du fait d'un dysfonctionnement du réseau Internet, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.